

		<b>09a Dépistage SDRP - AUJESKY</b>	Référence :
			Indice 01
			Date 02/03/2020
			Page 1 sur 1
			VÉTÉRINAIRES

## SDRP – AUJESZKY – DEPISTAGE

### Campagne de prophylaxie – du 15 mars au 15 novembre

<b>Aujeszký</b>		Statut « Département indemne de maladie d'Aujesky » maintenu. Evolution de la réglementation => maîtrise des points à risques => dépistage annuel systématique par prélèvement de sang maintenu pour <b>tous les élevages plein-air</b> (y compris engraisseurs et élevages de sangliers) et les élevages sélectionneurs multiplicateurs.
<b>SDRP</b>		Préservation du statut indemne en SDRP de la Creuse. Harmonisation régionale => dépistage annuel systématique par prélèvement de sang dans <b>tous les élevages de porcs</b> .

Sur janvier et février, GDS Creuse envoie à tous les éleveurs leur fiche de fonctionnement et de recensement (09f) pour mettre à jour nos informations et éventuellement la BD Porc (09c).

Début mars, chaque vétérinaire reçoit la liste de ses éleveurs porcins avec les documents d'accompagnements spécifiques correspondants et le **Mémo Vétro (09e)** qui reprend tous les éléments techniques.

#### **Documents d'accompagnement des prélèvements :**

Utiliser la fiche 09b « **DAP Prophylaxie** » fournie par GDS Creuse, vérifier les recherches demandées, remplir l'entête et les éléments de recensement et **faire signer l'éleveur, cela validera la facturation en tiers-payant.**

**GDS Creuse établit l'appel de prestation en fonction des données recensées ou par défaut, des données BD Porc.**

Les analyses sur buvard sont effectuées en mélange de 5.

Dans les élevages avec un ou plusieurs mélanges positifs en SDRP, des analyses individuelles sont réalisées afin d'identifier le ou les animaux positifs.

Sur **les animaux avec un résultat positif**, une analyse individuelle à partir d'un **prélèvement sanguin** sur tube sec sera effectuée pour confirmer ou infirmer cette situation, **dans un 1<sup>er</sup> temps au LDA 23, puis au laboratoire de référence à PLOUFRAGAN, si ce résultat est confirmé positif.**

Si le résultat est confirmé positif, un contrôle individuel est effectué sur l'ensemble des animaux de l'élevage. Un deuxième contrôle sera effectué après l'abattage des animaux positifs.

#### **Organisation financière :**

Suivant la situation de l'élevage, le montant de la cotisation GDS Creuse est le suivant :

- Une cotisation par équivalent porc charcutier : **Pour 2020, la cotisation est de 1,68 € par place de truie, 0,21 € par place de charcutier et 0,11 € par place de post-sevrage.**
- Pour les petits élevages, un forfait de base de 50,90 € est appliqué.

Les vétérinaires sont payés suivant les tarifs définis en commission bipartite (cf. procédure 01a - Tarifs actes et analyses).

GDS Creuse, dans le cadre du tiers payant et d'une gestion mutualisée, prend en charge les frais de prélèvement, les frais d'analyse et de reconrôle.

En cas de positivité SDRP ou Aujeszký, les éleveurs à jour de leur cotisation bénéficient des fonds d'indemnisation Aujeszký et SDRP.